

Cible

TAFTA

En pleine opacité, les négociations sur le projet de Traité transatlantique (TAFTA) continuent.

Un peu de lumière aurait pu être faite si le Parlement européen avait pu débattre et émettre un vote consultatif sur un point crucial : celui des tribunaux privés d'arbitrage devant lesquels les sociétés transnationales pourraient porter plainte contre des États qui fausseraient la concurrence par des normes trop strictes dans le domaine du travail, de l'environnement, de la santé...

Le 9 juin, le président du Parlement européen, Martin Schultz, a renvoyé le vote en commission sous un prétexte de procédure tandis qu'une majorité de députés votait le report du débat.

On savait que le Parlement européen, qui ne vote pas de lois, est la négation d'une institution parlementaire. *On savait* que la droite libérale et la social-démocratie étaient liées à Strasbourg par un pacte qui nie la confrontation démocratique. *On a vérifié* le 9 juin que le social-démocrate Schultz était de mèche avec les libéraux pour étouffer le débat.

De molles protestations ont été exprimées par quelques socialistes français. On ne peut en espérer plus de ces élus qui ont pris l'habitude de se coucher.

Renseignement

Intérêt public & liberté

p. 6-7

« Djihadistes »

Dounia
Bouzar

p. 8

Idées

Michel
Onfray

p. 9

L'enseignement de l'histoire

La récente réforme des programmes scolaires a fait couler beaucoup d'encre, notamment en ce qui concerne la modification des programmes d'Histoire. Toutefois depuis plusieurs décennies, chaque nouveau gouvernement essaie tant bien que mal de s'emparer du thème de l'enseignement de l'histoire. C'est pourquoi nous avons désiré nous pencher sur ce que devrait être cet enseignement plutôt que de décrire vingt années de réformes souvent contradictoires.

Enseigner l'histoire n'est pas chose facile puisqu'il s'agit de partager avec un public d'élèves ou d'étudiants, une connaissance sur un passé commun, afin de lui dévoiler progressivement les étapes de construction de notre communauté nationale. Bien sûr en fonction de l'âge des élèves, la façon d'enseigner diffère quelque peu.

En école primaire, comme souvent dans le secondaire, le maître se trouve devant un public encore naïf et n'ayant des rapports avec l'Histoire que très épisodiquement, surtout à une époque où cette matière est concurrencée par différents loisirs. Le maître doit d'abord capter son jeune auditoire et lui enseigner une histoire à sa portée, c'est-à-dire une histoire faite par des héros auxquels l'enfant peut s'assimiler rapidement, tels Bertrand Du Guesclin ou le chevalier Bayard adoubant François I^{er} en 1515, autant d'échos à nos leçons du primaire. C'est ici que l'histoire du roman national prend tout son sens, car il s'agit bien de narrer les hauts faits de notre pays à des enfants, en s'appuyant non pas sur une histoire thématique émettée comme

le préconise la dernière réforme, mais sur une chronologie avec des dates clés à retenir, celles fondatrices de la France.

Cet apprentissage de l'histoire ne vise donc pas à former de simples citoyens, mais bien des Français, conscients de leur origine millénaire.

Souvenons-nous de la fameuse leçon sur « nos ancêtres les Gaulois », enseignée y compris dans les colonies : certes, elle pouvait sembler exotique aux enfants de l'Empire français, mais cette leçon, imposée par l'école républicaine qui plus est, participait de la construction d'une nation qui avait pour fondement une his-

toire commune. Or, la dernière réforme sacrifie cet esprit du roman national pour mieux prendre en compte la montée des exigences liée au déploiement des communautarismes. N'oublions pas trop vite que pour faire la France, il faut s'appuyer sur des fondations communes, car que nous soyons d'origine étrangère ou pas, en France, nous sommes tous les enfants de la Monarchie, de l'Empire et de la République. L'enseignement ne doit pas non plus céder aux logiques bien-pensantes de la réécriture, jeu dangereux car il tend à alimenter celui de la culpabilité. Français du XXI^e siècle, nous n'avons pas à nous excuser ou à rougir des actes de nos ancêtres ni à tomber dans une repentance ridicule : l'auto-flagellation n'a jamais conduit un peuple à s'aimer.

De même cet enseignement ne doit pas favoriser l'émergence d'une histoire globale, c'est-à-dire sans frontières ou mondialisée, qui remplacerait notre histoire nationale, car cela serait s'ouvrir aux autres pour ne pas se connaître soi-même. Il se trouve que malheureusement le nombre d'heures de cours d'histoire n'augmente pas et que le risque est donc grand de brader l'histoire qui nous unit. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas connaître l'histoire d'autrui. D'ailleurs l'histoire de France est suffisamment universelle pour se pencher sur son influence par-delà le monde et notamment sur son rôle décisif dans l'émergence de l'idée européenne, tant son existence est liée à la longue construction capétienne, à la fulgurante conquête napoléonienne et à l'inespérée réconciliation franco-allemande proposée par De Gaulle.

Enseigner l'histoire de France n'est donc pas un acte anodin mais bien un moyen de fédérer un peuple autour de l'État national que nous constituons.



Sur les murs de la classe des années 1950-1965
Les affiches scolaires

Bastien GORSE

SOMMAIRE

P 1 : Cible : TAFTA - P 2 : Éducation : L'enseignement de l'histoire - P 3 : Europe : Galileo - P 3 : Écho des blogs : L'idéologie dans l'enseignement - P 4 : Chômage : Et ça continue, encore et encore - P 5 : Climat : SOS météo - P 5 : Brèves : Thaïlande, Italie, Japon, Brésil, Népal - P 6-7 : Renseignement : Intérêt public et liberté individuelle - P 8 : « Djihadistes » : Désembrigadement - P 9 : Idées : Michel Onfray l'intraitable - P 10 : France : Sabordage - P 10 : Estonie : Au pays des kratts - P 11 : Mercredis de la NAR - Pour la Grèce, manifestons ! - Troisième liste de souscripteurs - Distinction - P 12 : Édito par Bertrand Renouvin : Notre histoire nationale

Galileo

La mise en orbite, le 27 mars dernier, de deux satellites du futur système européen de radionavigation Galileo, laisse espérer un nouveau départ pour ce projet qui a connu bien des déboires.

La radionavigation par satellite permet de déterminer à tout moment la position d'une personne. Elle constitue un enjeu stratégique majeur, avec une utilisation dans nombre de secteurs économiques tels que la téléphonie mobile, la sécurité civile ou le secteur bancaire.

Le marché mondial est estimé à 300 milliards d'euros d'ici à cinq ans.

Face au monopole conféré aux États-Unis par son système *Global Positioning System* (GPS), l'Union européenne a décidé en 2001 de construire son propre système de géopositionnement par satellite, pour un usage uniquement civil. Une organisation complexe a été d'abord mise en place par l'UE, mélangeant financements publics et privés, avec un investissement estimé à plus de 3,4 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent 220 millions de frais annuels de fonctionnement.

Dès le début, le projet a rencontré de nombreuses difficultés dues aux rivalités entre États et à des problèmes d'organisation industrielle. Un premier retard de cinq ans sur le calendrier initial a conduit le Parlement européen à approuver en 2008 (malgré l'opposition de Berlin) un financement entièrement public de Galileo, première infrastructure commune produite et financée par l'UE, qui en est propriétaire. Comme pour tous les grands

projets européens, les coûts ont dérivé de trois milliards d'euros à l'origine à 5,5 milliards aujourd'hui. Le total devrait atteindre 13 milliards d'ici à 2020.

Galileo offrira les mêmes services que le GPS. Ils devraient être proposés fin 2016 et le système pourrait être entièrement opérationnel fin 2020. Un accord permettant l'interopérabilité technique de Galileo avec le GPS fut signé entre l'UE et les États-Unis.

L'UE en attend 90 milliards de retombées économiques, sur 20 ans, sans compter la création de près de 20 000 emplois en Europe, plus 2 000 emplois pour son exploitation. Craignant que Galileo n'arrive trop tard, après le déploiement des systèmes américain, russe et chinois, l'UE cherche aujourd'hui des solutions pour imposer son utilisation, notamment dans les appareils mobiles.

Mais, elle balance entre les arguments favorables ou opposés à une exigence réglementaire. Ces tergiversations, comme celles qui ont accompagné le projet depuis sa conception, pourraient bien être fatales à Galileo.

On peut aussi s'interroger sur les incidences qu'aura le traité transatlantique, sachant qu'un accord passé avec le gouvernement des États-Unis prévoit déjà une consultation mutuelle des deux parties avant d'édicter de quelconques mesures concernant leurs systèmes de géolocalisation respectifs.

L. BRIERE

La constellation Galileo devrait compter à terme 30 satellites. Les quatre premiers ont été conçus par Airbus Defence and Space, les 22 suivants ont été commandés à la société allemande OHB. (N.D.L.R.)

L'idéologie dans l'enseignement

Sur l'école, le débat qui se poursuit met en évidence la contrainte idéologique qui est à l'œuvre. Car c'est bien par la contrainte des comités d'experts que les réformes commises par la droite et la gauche vont toujours dans le même sens.

Au fil d'un remarquable entretien publié par Causeur (1), Natacha Polony évoque par exemple la commission Thélot mise en place par le gouvernement Raffarin : « Il est vrai que des personnalités comme Alain Finkielkraut, Elisabeth Altschull ou Jacques Julliard sont invitées à y siéger. Mais ils démissionnent très vite en raison de son fonctionnement totalitaire : tous ceux qui s'écartent de la ligne sont réduits au silence ! Voilà comment la loi de 2005 a été préparée. »

Sur le site de *Mediapart*, Raoul-Marc Jennar rappelle que Valérie Pécresse fit adopter la loi sur l'autonomie des universités lorsqu'elle était ministre de l'Enseignement supérieur et que Najat Vallaud-Belkacem se situe dans la même logique lorsqu'elle impose par décret l'autonomie des collèges. Ce faisant, les deux ministres, qui ont suivi les programmes de formation des *Young Leaders* de la *French-American Foundation - France*, mettent en pratique l'idéologie ultra concurrentielle : « Ceux qui connaissent le contenu de l'Accord général sur le commerce des services, cet AGCS entré en vigueur en 1995, ceux qui s'informent sur la négociation en cours (lire le dernier numéro de la revue *Manière de Voir*) de l'Accord sur le Commerce des Services savent que nos gouvernements, qu'ils appartiennent à l'une ou l'autre droite, poursuivent depuis plus de 20 ans, le même but : privatiser toutes

les activités de service » - notamment le service public de l'enseignement - pour les mettre en concurrence.

Cette idéologie de l'ultra concurrence a été imposée en Allemagne par une opération de nettoyage idéologique menée contre les économistes hétérodoxes.

Sur le site *alterecoplus* (3), Christian Chavagneux explique que « les orthodoxes ont organisé la marginalisation institutionnelle des économistes qui ne pensaient pas comme eux. Leur place au sein du DFG, l'institution finançant les recherches, a été limitée. Leurs projets étaient très majoritairement refusés - un taux d'acceptation de 17 % selon les calculs des auteurs contre 57 % pour les orthodoxes. Peu de financements, peu de postes. Il est devenu de plus en plus difficile pour les hétérodoxes d'obtenir des postes à l'université. Ceux qui pouvaient devenir l'équivalent de maîtres de conférences pouvaient rarement obtenir le poste de professeur. Au sein de l'Association nationale des économistes allemands (*Verein für Socialpolitik*), les hétérodoxes étaient majoritairement parqués dans la section d'histoire de la pensée économique, considérée comme une matière négligeable... »

Les économistes hétérodoxes français sont en train de lutter contre une entreprise de nettoyage similaire. Il faut les soutenir.

Jacques BLANGY

(1) Causeur, numéro 25, juin 2015.

(2) <http://blogs.mediapart.fr/blog/raoul-marc-jennar/100615/pecresse-vallaud-belkacem-meme-objectif-le-mo-dele-us>

(3) <http://www.alterecoplus.fr/en-direct-de-la-recherche/comment-laproche-economique-heterodoxe-est-morte-en-alle-magne-201506081904-00001463.html>

Et ça continue, encore et encore

La publication des chiffres du chômage pour avril 2015 a encore fait l'effet d'une douche froide. Vingt ans à mener la même politique sans guère de résultat. La dérégulation toujours plus importante de l'économie et la plongée dans toujours plus de libéralisme échevelé n'est donc pas une solution.

Pourtant, la vulgate est administrée à longueur d'antenne et d'articles. Le malheur vient de la soi-disant rigidité des conditions d'embauche et de licenciement. « *Libérez-nous et nous embaucherons par centaines de milliers.* » Rien de vrai là-dedans. Cela fait vingt ans au moins que l'on a recours à la dérégulation de l'économie et aux facilités toujours plus importantes accordées aux entreprises de faire exactement ce qu'elles veulent. Mais cela ne suffit jamais. « *Toujours plus* » et pour quoi faire ?

Il est de règle de considérer que le système de formation est inadapté à un certain nombre de besoins, notamment dans des secteurs qui peinent à recruter comme la restauration et l'hôtellerie. Il ne faut pas considérer le constat comme entièrement faux. La formation professionnelle souffre dans notre pays de beaucoup de maux. La formation initiale a perdu de sa qualité et la formation continue est totalement à revoir. Des milliards d'euros sont chaque année gaspillés pour fournir des modules de formation inadaptés pour une large part. À qui tout cela profite-t-il ? Il est amusant de constater combien d'entreprises profitent d'un système obsolète pour gagner beaucoup d'argent sur le dos de la collectivité. Les partenaires sociaux semblent bien peu pressés de revoir le système tellement profitable à une multitude d'officines plus ou moins sérieuses, voire douteuses, qui profitent allègrement d'un système aussi ju-teux. On ne voit guère comment les choses pourraient aller en s'améliorant lorsque tant d'intervenants vivent grassement d'un système qu'ils dénoncent pourtant.

Le patronat et les économistes affidés ne manquent pas une occasion de montrer que seule une dérégulation totale du marché de l'emploi offre une solution. Pierre Gattaz,

lui, promet toujours monts et merveilles en cas d'acceptation de ses conditions. Les entreprises peineront à licencier donc par un lien qu'il conviendrait de nous expliquer un jour, rechignent à recruter. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir assoupli, décennie après décennie, les conditions de licenciement. De résultats ? Point. Cela ne les empêche pas de demander toujours plus, et de l'obtenir en grande partie.

Le gouvernement actuel de « *drauche* » ne sait plus que faire pour donner satisfaction à ceux qui en demandent toujours plus. Il cédera, sur tout et partout, comme d'habitude. Cela n'amènera aucune amélioration à la situation des demandeurs d'emplois comme le démontrent à l'envi les exemples espagnol et portugais. Là, on a cédé à tous ce que les milieux patronaux demandaient. Les salariés ont fait de gros efforts sans contrepartie aucune, bien au contraire. La croissance économique qui se fait jour dans ces deux pays ne crée pas d'emplois en nombre significatif. Pour quelles raisons ? D'abord parce que les secteurs économiques en croissance ont de moins en moins besoin de personnel. Dans le secteur industriel, l'automatisation rend obsolète une grande partie de la présence humaine, quant aux services, ils ne sont pas assez forts pour absorber l'énorme quantité de main d'œuvre qui se trouve sur le marché.

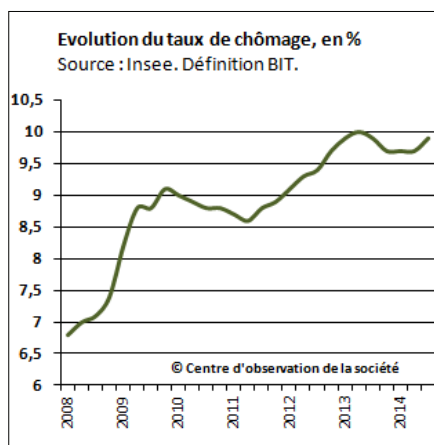
La France suit le même chemin et connaîtra la même absence quasi totale d'effet sur le nombre de chômeurs. On nous répète que des centaines de milliers d'emplois ne

sont pas pourvus, notamment dans les secteurs commerciaux. On vilipende alors les demandeurs d'emplois qui ne se précipitent pas sur les offres. Et pourquoi donc ? Il va de soi que certains profitent d'un système considéré comme avantageux. Avantageux ? Est-ce si sûr ? Une fois décomptés les habituels, et d'ailleurs peu nombreux, « *profiteurs* » ne devrait-on pas s'interroger sur la qualité même des offres d'emplois ? Ainsi, des postes de commerciaux sont libres et ne trouvent pas preneurs. Il faut préciser que beaucoup d'entre eux demandent aux salariés de commencer à travailler à perte. Certaines entreprises engrangent les commandes sans beaucoup se soucier de la condition de ceux qui les leur apportent. Le statut d'autoentrepreneur, créé sous Sarkozy, est un leurre qui ruine mois après mois beaucoup de ceux qui l'ont adopté. Qui s'en soucie ? Certainement pas les chefs d'entreprises qui usent de ce système dévoyé d'une manière honteuse. Quant au secteur de la restauration et de l'hôtellerie, les emplois ne seraient-ils pas plus attractifs si l'on cessait de considérer les employés comme des imbéciles auxquels on peut tout demander sans aucune juste contrepartie. Qui doit alors se poser des questions ? Les demandeurs d'emplois ou les entreprises ?

Il y a pire. L'économie est entrée dans une nouvelle phase de réorientation et de bouleversements. L'emploi salarié classique est en train de disparaître pour une bonne part. Quelle est la perspective ? Le développement de l'automatisation et de la robotisation, les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), aussi bien que la transition énergétique et écologique mettent à mal le vieux modèle capitaliste d'appropriation des activités et de dévolution des emplois. Les NTIC sont un secteur fragile pour lequel nous ne possédons pas de réelle visibilité. Quant à la transition écologique, les sources d'emplois qu'elle pourrait générer ne sont-elles pas un leurre ?

Dans un monde en pleine mutation, il faut réfléchir et penser à de nouvelles idées, qui engendreront de nouvelles formes de travail. Cela ne pourra pourtant suffire. N'est-il pas grand temps de s'interroger sur la finalité d'un libre échange intégral et d'une mondialisation qui fait marcher le monde économique sur la tête. Penser simple et local plutôt que de suivre un mouvement incontrôlé et mortifère ?

Charles GUÉMÉNÉ



SOS météo

La conférence de Paris sur le changement climatique devrait marquer l'épuisement du modèle de négociation existant et le retour au jeu politique international classique.

La première quinzaine de juin a vu à la fois l'avant-dernier *round* des négociations climatiques à Bonn avant la conférence de Paris (COP21) - le dernier aura lieu en octobre -, la conférence annuelle de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à Genève et le G7 bavarois qui a réaffirmé les objectifs globaux. Au long de ce marathon, qui met sévèrement à contribution les institutions françaises organisatrices, se profilent certaines évolutions guère prometteuses. La méthode de négociation adoptée il y a plus de vingt ans associait informellement scientifiques (GIEC) et multilatéraux (ONU) à travers une prise de conscience planétaire. Les échéances tendant à se rapprocher, les politiques nationales et les intérêts économiques reprennent le dessus. Les choses se complexifient et le panorama se diversifie. L'accent n'est plus mis exclusivement ni même principalement sur la lutte contre le réchauffement mais contre ses conséquences les plus violentes. De proche en proche, c'est l'aveu que quelles que soient les réductions d'émission de CO₂, dont l'impact intéresse les scientifiques au long cours, les politiques savent que la course est perdue d'avance et que leur responsabilité immédiate sera de faire face aux conséquences. Or celles-ci n'apparaissent aujourd'hui que comme une accentuation de l'existant en matière de catastrophes naturelles dont la plupart n'ont rien à voir avec le changement climatique. Dès à présent, les États-Unis vivent au rythme des tornades et des sécheresses. La perspective de tremblements de terre à San Francisco (cf « San Andreas ») ou à Tokyo pour le Japon ne peut pas être moins désastreuse que tout ce que l'on pourra connaître avec le réchauffement climatique. Différence de degré et non de nature des conséquences, allègue-t-on du côté de la protection civile dont Obama s'est fait l'écho au G7. En revanche des pays tempérés comme la France n'ont pas l'expérience de tels désastres, ce qui pourrait être une raison de leur plus grande sensibilité au phénomène climatique.

En même temps, on s'aperçoit que l'adoption du seuil limite des 2° d'augmentation des températures, concession des scientifiques à l'impératif politique de consensus, recouvre d'importantes variations régionales qui pourraient par exemple aller du simple au triple entre des parties des États-Unis et de l'Europe,

la partie tempérée de cette dernière n'étant réchauffée qu'à la marge (par exemple 1,5° quand les autres subiraient 4 ou 5°). Relativement épargnée, l'Europe craint donc d'être victime de grandes invasions, d'où encore sa particulière susceptibilité sur le sujet. Elle est bien la seule.

Les États-Unis pensent pouvoir faire des arbitrages internes : la Floride affectée par la montée des eaux et la Californie centrale désertée par la mort de l'agriculture seraient compensées par l'Alaska et les États des Grands Lacs à cheval sur le Canada. Le réchauffement climatique ayant pour premier effet l'accessibilité de l'Arctique comporterait des avantages immédiats considérables pour les riverains dont la Russie et le Canada sont les principaux. Entre typhons côtiers et sécheresse intérieure, la Chine serait ballotée entre Tibet et Sibérie et fragilisée. L'Amazonie passerait de l'eldorado à l'enfer. On peut décliner à l'envi toutes les conséquences régionales prévisibles. Il paraît qu'à la suggestion de l'OMM quarante pays donnent un bulletin météo non seulement pour le lendemain mais pour 2050. Ce serait un bon moyen de sensibiliser l'opinion aux conditions extrêmes d'une partie du monde à l'autre, aux interactions notamment à travers les courants océaniques, mais cela ne pourrait que renforcer le sentiment d'un compartimentage de la planète autant et plus que son unité foncière.

Ce rapide survol suffit à réaliser que l'approche de la conférence qui connaîtra son dernier avatar à Paris en décembre n'est que la pointe de l'iceberg. Les prudences ou les audaces concernant la réduction des émissions carboniques sont le reflet des ambitions productivistes actuelles des uns et des autres. Mais la concurrence en matière de conséquences du changement climatique sera encore plus incontrôlable par le biais d'une gouvernance mondiale. Les problèmes traditionnels de guerre et de développement ne seront résolus que par la diplomatie classique. Les questions de civilisation en revanche, informées par la science mais qui la dépassent, appellent des réflexions philosophiques (1), morales et spirituelles (la prochaine encyclique pontificale).

Yves LA MARCK

(1) Jean-Pierre Dupuy — « **Le catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain** », Points Essais, Seuil, 04/2004, 224 pages, prix public : 8,10 €.

« Il est plus efficace et plus sûr pour réduire le risque climatique de s'attacher à la question des inégalités mondiales que de lancer dans l'atmosphère des nuages de nanoparticules qui bloqueront les rayons solaires. » J.-P. Dupuy au Monde (4 juin 2015).

Thaïlande

Le 28 mai : Le prince héritier **Vajiralongkorn** a présidé la traditionnelle cérémonie du labour royal. Également célébrée au Cambodge, elle fut abandonnée en 1936 avant d'être restaurée en 1960 par le roi **Rama IX** actuellement hospitalisé.

Italie

Le 31 mai : Lors des élections régionales et locales, le mouvement monarchiste « *Monarchiste Alliance - Stella e Corona* » a présenté différents candidats à Rome, Cuneo, Pizzale et Caserte sous ses couleurs mais n'a pas dépassé les 2 % de voix. En Toscane, le candidat du mouvement pro-Habsbourg « *Toscana Grand Ducale* » a obtenu 1,27 % des voix.

Japon

Le 5 juin : Prenant à contre-pied les déclarations controversées de son Premier ministre, l'empereur du Japon **Akihito** a présenté diplomatiquement les excuses de son pays à la République des Philippines pour les combats qui se sont déroulés sur l'île entre Japonais et Américains durant la Seconde Guerre mondiale.

Brésil

Le 8 juin : 25^e rencontres monarchistes sous la houlette du prince **Bertrand d'Orléans-Bragance** (branche *Vassouras*) qui a déclaré lors d'un entretien accordé à un journal de Sao-Paulo que « *le retour de la monarchie était évident* » au Brésil.

Népal

Le 9 juin : Les quatre partis républicains et communistes ont signé un accord en vue d'une nouvelle Constitution qui fédéraliserait le pays mais ne mentionne pas le retour de l'ancien souverain **Gyanendra** au pouvoir en dépit des injonctions du mouvement monarchiste *Rastriya Prajatantra Party Népal* (RPP-N). Ce dernier a refusé de cosigner l'accord et affirme que cette Constitution plongera le pays « *dans le chaos total* » si elle est adoptée.

Frédéric de NATAL

Intérêt public et liberté individuelle

Professeur de droit à L'Université de Lille 2 et avocat, Bertrand Warusfel est un spécialiste des questions juridiques portant sur le droit des technologies, la sécurité nationale et le numérique. Il s'est longuement intéressé au droit du renseignement et de la protection du secret, fonctions régaliennes de l'État, qui font l'objet d'un vif débat depuis plusieurs mois.

Royaliste : La loi sur le renseignement est-elle la conséquence des attentats de janvier dernier ?

Bertrand Warusfel : Non. Cette loi est le fruit d'un projet au long cours. Nous avons toujours su que des agents de l'État travaillaient pour défendre la sécurité nationale mais le cadre juridique n'était pas défini. Personne ne savait jusqu'où ils avaient droit d'aller, ni même ce qu'ils faisaient exactement. Épisodiquement, des scandales éclataient. Pour préserver ses fonctionnaires des poursuites judiciaires, l'État opposait le secret, ce qui bloquait les procédures judiciaires et donnait une impression d'impunité. Puisque les actions étaient menées en dehors du droit, il était impossible de les traiter devant des juridictions garantes du respect de la loi. Si, dans le passé, certains se réjouissaient de cette opacité, les mentalités ont évolué. Aujourd'hui, il est indispensable de protéger ces hommes ainsi que leurs familles et de donner une légitimité à leur travail, tout en leur fixant des limites.

Royaliste : En France, c'est avec beaucoup de retard qu'on a décidé d'inscrire le renseignement dans un cadre juridique...

Bertrand Warusfel : Les Britanniques ont eux aussi beaucoup tardé avant de légaliser le statut de leurs services de renseignement. Les agents du MI-6 étaient considérés comme des diplomates et ceux du MI-5 comme des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. À toutes les questions sur leurs actions, le gouvernement répondait par un *no comment*. Mais à la fin des années 1980, Margaret Thatcher a décidé de légaliser l'existence des services britanniques et la France se retrouva seule, parmi les pays démocratiques, à ne pas avoir de loi sur le renseignement.

Devenu Premier ministre, Michel Rocard décida de changer les choses. Il était sensible aux questions de renseignement pour plusieurs raisons : d'abord parce que son père avait travaillé pour le renseignement durant la Seconde Guerre mondiale, puis grâce à l'influence de son directeur de cabinet qui avait été directeur de la DST mais aussi en raison de deux condamnations de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme en 1990 pour les interceptions judiciaires qu'ordonnaient les magistrats. À l'époque, le Code de procédure pénale affirmait seulement que « *Le juge d'instruction procède, conformément*

ment à la loi, à tous les actes d'information qu'il juge utiles à la manifestation de la vérité » et que « *Si le juge d'instruction est dans l'impossibilité de procéder lui-même à tous les actes d'instruction, il peut donner commission rogatoire aux officiers de police judiciaire afin de faire exécuter tous les actes d'information nécessaires.* »

Il n'y avait rien pour protéger la vie privée des citoyens et encadrer la mise sur écoute. Michel Rocard a donc décidé de réformer non seulement les écoutes judiciaires mais aussi les écoutes administratives, appelées « interceptions de sécurité ».

La loi du 10 juillet 1991 a donc mis en place un mécanisme qui permet au Premier ministre d'autoriser un certain nombre de services de renseignement à intercepter les communications pour des raisons bien précises comme l'espionnage, la protection du patrimoine scientifique et technologique français, le terrorisme, la criminalité organisée... La contrepartie de ce pouvoir a été la création d'une commission indépendante (la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité) qui donne un avis au Premier ministre sur chacune des demandes et qui peut être saisie par tout citoyen.

Royaliste : Les réformes ont ensuite été poursuivies par la droite et par la gauche...

Bertrand Warusfel : En effet. Le Renseignement est une question peu partisane et un camp peut voter sans problème le texte que présente l'autre camp. En 2008, Nicolas Sarkozy a donc décidé de poursuivre la modernisation du renseignement mais il n'a pas touché au cadre juridique du renseignement. La majorité de droite a nommé un coordinateur à l'Élysée, fusionné une partie des Renseignements Généraux avec la DST pour créer la DCRI et elle a mis en place une Délégation parlementaire au Renseignement pour contrôler les activités de ce secteur. Et quand François Hollande est arrivé à l'Élysée, il a décidé de reprendre le travail de son prédécesseur, ce qui a donné le texte qui est actuellement débattu. La loi sur le Renseignement n'est pas une mesure dictée par les attentats de janvier mais les événements ont poussé les politiques à modifier le texte qui était prêt à être voté afin d'y ajouter des mesures liées à l'anti-terrorisme.



Royaliste : Qu'y a-t'il dans le projet de loi ?

Bertrand Warusfel : Premièrement, il est affirmé que le renseignement de sécurité nationale est une politique publique qui s'exerce sur instruction du gouvernement et dans le cadre de la loi. **Deuxièmement**, le texte établit toute une chaîne de décision et de contrôle. Le propre des activités des services spéciaux est de travailler dans des cercles très fermés et assez autarciques. Parfois, on se demandait si le gouvernement était au courant de ce qui se passait ! L'une des mesures importantes de cette réforme est donc de rétablir le primat de l'exécutif. Ces activités se font dans le cadre du Plan de renseignement élaboré par le Conseil National du Renseignement qui est une formation du Conseil de défense.

Puis, la loi identifie un certain nombre de moyens dont certains portent atteinte plus ou moins gravement à la vie privée. Elle précise ensuite que seul le Premier ministre peut autoriser leur mise en œuvre. Cela signifie que lorsque l'opérationnel veut lancer une action, il doit en convaincre sa hiérarchie, qui doit saisir le cabinet de son ministre, puis celui de Matignon. C'est donc un contrôle extrêmement fort.

La loi précise également que toutes les techniques intrusives mises en œuvre seront soumises à une commission de contrôle indépendante qui fonctionnera comme la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité. Le Premier ministre a toujours respecté les avis que lui délivrait la CNCIS. En réalité on peut dire que cette commission a un quasi-pouvoir de décision que le Premier ministre entérine. Il en sera de même.

Enfin, pour la première fois un juge spécialisé sera compétent pour juger in fine de la légalité des actions des services de renseignement.

Ce juge sera le Conseil d'État, grand défenseur des libertés publiques depuis sa création il y a plus d'un siècle. Le secret de défense nationale ne lui sera plus opposable.

Attendu que le plaignant ne pourra pas avoir accès à l'intégralité de son dossier puisqu'il concerne des sujets sensibles, le fonctionnement du principe contradictoire devra être aménagé.

Royaliste : Sur quels points se situe le débat ?

Bertrand Warusfel : Sur des articles qui concernent la surveillance des données numériques pour la prévention du terrorisme, les futurs articles L. 851-1 et L. 851-4 du Code de la Sécurité Intérieure. Le premier texte propose de collecter en temps réel les données de connexion des personnes suspectées de terrorisme auprès des opérateurs et intermédiaires de l'Internet afin qu'elles soient transmises immédiatement.

Mais un autre article va encore plus loin en prévoyant, toujours pour lutter contre le terrorisme, de permettre, après avis de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement, d'imposer aux mêmes intermédiaires la mise en place d'un système de filtrage de tous les flux de données destiné à identifier, grâce à un algorithme et à des critères techniques prédéfinis, d'éventuels comportements pouvant révéler un risque de terrorisme. Il ne s'agirait plus de surveiller des personnes déjà suspectées de terrorisme mais du recueil d'informations provenant de tous les internautes, dans l'espoir qu'un calcul élaboré sera capable de déterminer une potentielle menace.

Il faut se demander si ce filtrage de masse ne crée pas une disproportion entre l'intérêt public et le respect des libertés individuelles.

Pour surveiller et identifier 5 000 personnes le gouvernement s'est acheminé vers l'idée qu'il faudrait filtrer l'ensemble des flux. Par ailleurs, beaucoup sont sceptiques sur l'efficacité et les risques d'erreur d'un tel mécanisme. Le président de la République va saisir lui-même le Conseil constitutionnel qui va étudier s'il s'agit d'une mesure proportionnée par rapport à son objectif de sécurité nationale.

La société civile s'est très rapidement mobilisée sur ce dernier sujet. Il est regrettable qu'elle ne se soit jamais intéressée au sujet auparavant. Malheureusement, la mobilisation de la société civile se fait à chaud, au dernier moment, sur des sujets sensibles et sans recul au risque de jeter le discrédit



Bertrand Warusfel

dit sur l'ensemble de la loi alors qu'elle apporte un progrès en matière de contrôle des activités de renseignement. Sur ce terrain du contrôle politique et juridique, on aurait pu en discuter bien avant puisque plusieurs rapports parlementaires ont été rédigés sur le sujet en 2013 et 2014, ce qui aurait permis un débat démocratique serein et mature.

On peut penser que le Conseil constitutionnel va être très vigilant concernant ces dispositions antiterroristes, et notamment sur ce recours aux algorithmes qui fait craindre le développement d'une logique de surveillance non ciblée d'Internet. En revanche, les autres dispositions de la loi devraient passer le contrôle, sauf à faire éventuellement l'objet de quelques précisions ou interprétations.

La loi sur le renseignement était nécessaire et souhaitée et on peut saluer la persévérance de tous ceux qui ont tenu bon pour mener à bien ce projet.

**Propos recueillis
par Yvonne RICHTHOFEN**

**Pensez
à la souscription**

<http://www.nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>

Désembrièvement

Selon les derniers chiffres officiels, le nombre de Français impliqués dans le « djihad » en Syrie ou en Irak aurait plus que doublé en un an pour atteindre le chiffre de 1 730. Leur retour est perçu comme une menace dont il faut se protéger en les mettant à l'écart de la société, alors que peu d'entre eux reviennent.

Anthropologue et éducatrice, Dounia Bouzar (1) considère pour sa part que le danger commence dès le début de l'embrigadement, car un jeune qui n'a pas pu partir pour devenir un héros peut se contenter d'être un terroriste ici. Pour soustraire des jeunes à l'emprise « djihadiste », elle a créé le Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI), avec des experts, notamment des dérives sectaires. Elle a identifié un processus d'embrigadement du discours « djihadiste », adapté à la culture française, consistant à manipuler les membres d'une tribu numérique au moyen de vidéos diffusées sur internet.

Elle distingue deux types d'embrigadement, celui de Daesh et celui d'Al-Nosra

Utilisant les techniques des sectes, Al-Nosra, a construit une sorte de contre-culture pour isoler l'individu en l'enfermant dans une vision paranoïaque du monde.

Le processus se déroule en trois étapes. La future victime est un jeune rarement motivé par des questions spirituelles, mais plutôt animé par un désir de s'insurger contre les injustices. Des recherches par mots clés, le conduisent à visionner **une accumulation de vidéos non prosélytes**, filtrées par Google, qui lui donnent le sentiment de vivre dans un monde corrompu par le mensonge. Il finit par penser qu'il a trouvé une Vérité cachée expliquant son propre mal être et l'état déplorable de la société.

Une deuxième série de vidéos va le convaincre que ce monde de mensonges a été mis en place par le système pour exploiter le peuple et détruire les religions, surtout l'islam, en favorisant le sionisme, dans le cadre d'un complot maçonnique et satanique.

Une dernière série de vidéos tentera de le persuader de la nécessité d'une confron-

tation finale pour sauver l'humanité grâce au « vrai islam ». Afin de faciliter la fusion dans un groupe, le discours « djihadiste » vise à effacer les repères identitaires. Il joue avec la notion de pureté de groupe par une stratégie d'isolement et de rupture avec l'entourage (famille, école, amis) se manifestant par l'adoption de modes vestimentaires (niqab) ou alimentaires.

Après l'endoctrinement (adhésion à l'idéologie), l'embrigadement (« reproduction des comportements et des paroles de l'idéologie »). Al-Nosra n'utilise pas des vidéos violentes à cette fin, mais des



Dounia Bouzar

images subliminales, se référant à des univers familiers au jeune comme des extraits des films *Matrix*, ou le *Seigneur des anneaux*. Il manipule aussi l'histoire musulmane ou les références à la Syrie, lieu ressource et de la fin des temps de l'islam. Le jeune finira par se prendre pour le Mahdi, héros mythique de l'islam. Au lieu de se soumettre à l'autorité de Dieu, il s'érige lui-même en autorité supérieure aux autres hommes. Dounia Bouzar rappelle pourtant qu'un simple rappel à la loi (religieuse ou de l'État) suffit parfois à « désamorcer cette instrumentalisation du religieux. »

Daesh a adopté une autre technique de propagande. Il propose au jeune à embriquer de dépasser un monde d'attentes virtuelles pour entrer dans un monde concret matérialisé par le califat et par l'État islamique. Ses agents utilisent la transgression des freins psychiques au moyen de vidéos « *mettant en scène la mort pour bouleverser l'imaginaire et montrer leur pouvoir.* » Déshumanisant ses victimes, Daesh les plonge dans une logique totalitaire, rap- pelant celle des nazis, « *où les personnes*

sont frappées pour ce qu'elles sont et non pour ce qu'elles font. » La cruauté imposée par Daesh emprisonne l'embrigadé dans son groupe, faisant de lui un « *démiurge sanguinaire, instrument de la volonté de Dieu.* »

Il ne peut y avoir de recette miracle pour « **relever le défi de l'embrigadement** ». Le processus d'embrigadement conduit à l'**échec** de la méthode du « tout religieux » consistant à raisonner les embrigadés en leur apprenant le « bon islam » (seulement 19 % des embrigadés sont d'ailleurs de famille musulmane).

Échec aussi de la méthode du « tout psychologique » « *réduisant l'embrigadement à un déséquilibre ancien ou passager.* » **Échec** enfin de la méthode du « tout sociologique », l'adhésion au « djihadisme » ne pouvant être expliquée uniquement par une humiliation individuelle ou collective (une majorité des nouveaux « djihadistes » sont d'ailleurs issus de la classe moyenne). Dounia Bouzar a élaboré une méthode de dés'embrigadement à partir de l'observation du comportement de ces jeunes tombés sous l'emprise « djihadiste » (et du contenu de leurs ordinateurs) et des témoignages de leurs parents.

Elle ne se place jamais sur le terrain de la raison ni du savoir, mais passe « par l'émotion et l'affect pour remobiliser (*refaire surgir*) [chez le jeune] son individualité broyée par l'embrigadement » en lui faisant comprendre ce qui lui est arrivé puis en le confrontant à la réalité.

Elle relate des cas concrets qui montrent que l'endoctrinement « djihadiste » peut toucher tous nos enfants sans exception. Elle prouve aussi qu'il peut être vaincu.

Convaincue de la nécessité de « *combattre tous les discours de rupture qui séparent les êtres humains de leurs semblables* », Dounia Bouzar sait aussi dépasser son sujet. Elle rappelle par exemple que l'alibi orthodoxe fonctionne tant auprès des « islamophobes » que des « islamophiles », qui, sous leur apparente opposition, « *empêchent les individus de se définir librement et de penser l'islam, tout simplement.* » Son petit livre nourrira utilement la réflexion sur un phénomène auquel nous sommes confrontés pour longtemps. Il est aussi une belle leçon d'optimisme et de foi en la nature humaine.

Laurent LAGADEC

(1) Dounia Bouzar — « **Comment sortir de l'emprise « djihadiste » ?** ». Les Éd. de l'Atelier, 156 pages, 05/2015, prix public : 15 €.

L'auteur conteste l'utilisation du terme djihad par Daesh et Al-Nosra.

Michel Onfray

l'intraitable

rence dialectique de ce que Baudrillard appelait la *Gauche divine*.



Mais il y avait eu auparavant un véritable pavé dans la mare avec *Le crépuscule d'une idole*, sous titré *l'affabulation freudienne*. S'en prendre ainsi au fondateur de la psychanalyse, sans aucune précaution de forme et de fond, c'était faire preuve de son insensibilité totale à la doxa régnante et plus encore à l'orthodoxie savante, bardée de tous les titres de légitimité possible. Cet exercice de démolition méthodique ne pouvait que provoquer un immense scandale, avec la réplique outrée des gardiens du temple. Oser proférer que « *la psychanalyse n'est pas un continuum scientifique, mais un capharnaüm existentiel* » constituait plus qu'une faute morale, c'était un crime absolu. « *Pourquoi tant de haine ?* » s'interrogeait Élisabeth Roudinesco avec une cohorte de protestataires. Je ne puis ici trancher en deux mots, tant la question posée est complexe, mais je ne puis m'empêcher de tirer mon chapeau devant tant d'indifférence à la pensée installée. Décidément, Onfray n'appartenait nullement, comme je l'avais cru, à la pensée mainstream. C'était un autonome radical, presque un inclassable, et il fallait en prendre son parti.

On me rétorquera qu'à lui reconnaître ce statut, je ne suis guère original, puisqu'il est avéré désormais qu'Onfray est classé à contre-courant, quand il n'est pas simplement traité de réactionnaire, pour avoir pris parti contre la théorie du genre ou contre la mirifique réforme de l'enseignement entreprise par Madame Valaud-Belkacem. Ne discute-t-il pas de la façon la plus courtoise avec Éric Zemmour ou François-Xavier Bellamy ? Ne s'inscrit-il pas dans une tendance très mode, celle qui fait dire au *Figaro Magazine* que la gauche a perdu ses intellectuels ? Peut être, mais cela n'empêche pas que le rédacteur du *Traité d'athéologie*, reste fidèle à ses positions métaphysiques et qu'on aurait grand mal à situer à droite l'antilibéral farouche qui continue à reprocher à Mitterrand son tournant stratégique de 1983. Il serait vain de reclasser idéologiquement, contre son gré, un intraitable, dont le farouche quant à soi ne saurait justifier les quiproquos. Il suffit de rentrer dans son dernier grand ouvrage *Cosmos* pour le retrouver, tel qu'il est depuis qu'il est né à l'existence philosophique. Personnellement, je suis en désaccord profond, nos choix, nos références étant aux antipodes. Simple exemple : ce qu'il écrit de la phénoménologie, celle d'un Levinas, d'un Marion, d'un Henry, qui noierait « *la substance du monde dans la pâte étendue d'un verbe devenu divinité* » ! Qu'importe, il y a un extraordinaire corps à corps pour la pensée dans cette somme écrite à la mémoire inoubliable d'un père, dont le seul portrait suffirait à mériter l'estime du plus irréductible adversaire de cette « ontologie matérialiste ». Il faut laisser Onfray à son labeur de titan, ne serait-ce que pour avoir le plaisir d'une confrontation avec un homme vrai, qui taille sa marche en solitaire pour l'amour d'une vie qu'il place plus haut que tout.

Gérard LECLERC

Michel Onfray — « *Cosmos, une ontologie matérialiste* », Flammarion, 03/2015, 528 p., prix public : 29,90 €.

Longtemps, je me suis totalement mépris à propos de Michel Onfray. J'avais cru hâtivement que cet hédoniste proclamé était une espèce d'essayiste accordé à l'humeur du temps, chargé de donner au public sa dose de confort intellectuel, à l'enseigne du rebelle. Qu'était-ce que cette *érotique solaire*, sinon une fantasmagorie, propre à ranimer les énergies un peu flageolantes des prédécesseurs en jouissances, tel le Gide des *Nourritures Terrestres*. Tout pour m'agacer, parfois m'irriter et me mettre en colère, sans vraiment me passionner. Seule sa formidable force de travail aurait pu m'impressionner, avec une rare capacité encyclopédique. Mais j'étais réticent à me jeter dans son œuvre, me concentrant sur quelques essais, au gré des controverses du moment. Pourtant, j'avais eu un signal d'alerte autour de l'an 2000. *Le Figaro* m'avait proposé un débat avec lui, alors que je venais de publier mon *Amour en morceaux*. Faute de disponibilité, ou autre raison, le débat fut remplacé par deux entretiens placés en vis-à-vis. Véziane de Vesins qui les avait réalisés l'un et l'autre, me fit le récit de sa rencontre avec le philosophe du plaisir, pour me confier son trouble. Elle l'avait presque agressé, en disant qu'elle ne croyait pas un seul instant à son ivresse des sens. Piqué au vif, l'auteur de l'*Art de jouir*, lui avait fait une confession si poignante qu'elle en avait pleuré. Michel Onfray était sans doute beaucoup plus du côté du tragique que du côté de Cythère. Et son nietzschéisme tant proclamé devait sans doute être examiné sérieusement afin d'en détecter les véritables ressorts.

Tout n'était pas à dédaigner et à rejeter dans ces recherches infinies au milieu de textes oubliés de la tradition matérialiste et épicurienne. Cet esthète amateur gourmand qu'est Philippe Solers pouvait y trouver son bien. Pourquoi pas ? Mais ce qui me fit changer plutôt radicalement d'avis, fut la publication en 2011 de *L'ordre libertaire : la vie philosophique d'Albert Camus*. J'en fis ici même le commentaire, sans aucune réserve. J'adhérais complètement à cette analyse de l'œuvre de l'auteur de l'*Étranger*, et me trouvait en connivence presque parfaite avec les sentiments et les convictions qui avaient décidé de tout un engagement politique. Pas une seule objection, pas un seul désaccord. Il me fallait prendre acte d'une complicité qui allait très loin, parce que, non content d'adhérer à toute la thématique de *L'homme révolté* qui avait pourtant valu à Camus l'hostilité massive de la gauche intellectuelle, Onfray n'hésitait pas à ouvrir le procès de Sartre, ce que peu osent faire encore aujourd'hui, en dépit des constats accablants qui s'imposent avec le recul du temps. Certes, il n'était pas le premier à avoir reconnu la lucidité camusienne et l'irresponsabilité sartrienne, mais il pourrait bien être par les premiers, à gauche, à avoir opéré les renversements intellectuels qui changent toute la perspective des combats idéologiques d'après guerre. Onfray est un indépendant farouche, que nulle camarilla ne pourra soumettre à son service, fut-ce pour assurer la cohé-

Sabordage

Christian Harbulot, fondateur de l'école de guerre économique (EGE) veut réimposer la France comme puissance mondiale.

En s'appuyant sur des éléments historiques, l'auteur nous enjoint à réviser notre vision du monde pour la rendre plus conforme à la réalité d'aujourd'hui. La guerre froide est terminée et il y a peu de chances pour qu'une guerre éclate en Europe prochainement. Toutefois, même si nous n'avons plus vraiment d'ennemi en Occident, nous devons nous prémunir contre nos adversaires économiques. Certes, il est peu probable qu'une guerre éclate entre nous et les États-Unis, pourtant, il faut savoir que si nous ne défendons pas nos intérêts économiques, ils profiteront de nos faiblesses pour s'imposer et réduire notre puissance économique.

Et c'est bien de puissance dont il s'agit avec des acteurs toujours plus nombreux. Apparaissant, nous ne connaissons de réelle concurrence qu'avec les autres États mais aujourd'hui, les ONG et la Société civile doivent être pris en considération. L'information est une arme et en manipulant l'opinion publique, il est possible de détruire la réputation de multinationales. Privilégier les intérêts d'une entreprise domiciliée dans mon État est avantageux. Pour Christian Harbulot l'adversaire ce n'est pas l'entreprise ou le patron, mais le concurrent.

Christian Harbulot appelle à une lecture gaulliste de la puissance. Il regrette que depuis

Pompidou, nous n'osions plus défendre la France sur la scène internationale alors que nous avons tant à offrir. Les États ne sont plus libéraux. Comment peut-on encore qualifier les États-Unis de libéraux alors que nos échanges avec eux n'ont jamais été aussi réglementés?

C'est pourquoi l'auteur propose de « réinventer l'intérêt de puissance. » La France peut s'appuyer sur de multiples atouts. D'une part, nous pouvons offrir une alimentation de qualité et nous sommes des leaders en matière énergétique. Il faudrait commencer par miser sur cela et encourager financièrement et juridiquement ces activités et les entreprises qui les exploitent. D'autre part, il faut maintenir une armée puissante. Ce n'est pas parce que le risque est faible de voir une guerre ouverte éclater sur notre territoire qu'il ne faut pas aller aider des populations en souffrance. C'est ainsi que la diplomatie se joue, pas seulement autour de petits fours à l'Élysée.

L'EGE offre un constat réaliste du paysage économique mondialisé et propose des réponses concrètes aux défis que nous rencontrons de manière pédagogique et éclairante. Mettons fin au sabotage de la France organisé par nos élites politiques et pensons l'avenir de notre pays qui mérite toujours d'être une grande puissance internationale.

Jean BERNADOT

(1) <http://www.egc.fr/>

Christian Harbulot « **Sabordage. Comment la France détruit sa puissance** », Coll. Thermos, Éd. François Bourin, 04/2014, 142 pages, prix public : 14 €.

Au pays des kratts

Au temps de l'empire russe, des barons baltes et des pasteurs luthériens, voici quelques jours de la vie des habitants d'un village estonien, par Andrus Kivirähk, merveilleux écrivain.

De la pluie, de la neige, de la boue... Sous le ciel gris, la campagne estonienne n'est vraiment pas gaie en novembre. Les habitants de Räägu sont habitués à ce temps pourri et, de toutes manières, ils ont d'autres chats à fouetter. C'est que les occupations ne manquent pas, dans ce village perdu ! La première, la plus prisée et fructueuse, c'est de voler le baron allemand et sa baronne qui vivent prospères dans leur manoir. On vole dans le garde-manger, on vole des robes et des bijoux et on raconte des histoires pour se faire donner des sous. On vole soi-même, quand on est au service de ces vieux imbéciles, ou bien on envoie son kratt.

Mais qu'est-ce qu'un kratt ? Dans sa drolatique et terrifiante chronique des événements survenus entre le 1er et le 30 novembre dans la bourgade estonienne, (1) Andrus Kivirähk nous dit qu'il s'agit d'objets bricolés - par exemple un seau et deux balais font très bien l'affaire - qui ont la particularité peu commune d'avoir une âme. Pour que le kratt s'anime stricto sensu, c'est très simple : on va voir le Vieux-Païen et en échange de quelques gouttes de sang et d'une inscription sur le grand registre infernal, le kratt devient un être volant, pensant et parlant. Comme les Esto-

niens sont des malins, au moment du pacte ils écrasent discrètement quelques groseilles que le Vieux-Garçon prend pour du sang !

Le kratt vole aux deux sens du verbe. Il s'élance dans les airs sur ordre de son maître et s'en va piller tantôt les barons allemands, tantôt, il faut bien le reconnaître, les voisins estoniens. C'est qu'au village il y a, comme partout, de l'amour et de la haine, de la jalousie, de la violence... Mais ces banales passions humaines se vivent dans une autre normalité - ou si l'on veut dans un monde qui paraîtra extraordinaire pour qui n'a pas connu la vieille, très vieille terre brutalement et hâtivement christianisée par les chevaliers Porte-Glaive. Ainsi, le 2 novembre, Jour des âmes, on met la table dans l'église pour que les défunts de la

famille viennent faire bombance. On peut se faire engager par le Vieux-Garçon pour aller travailler en enfer mais si on fricote trop avec les damnés on est renvoyé sur terre et l'on va à l'église comme si de rien n'était. Quand la peste arrive, parfois avec un visage de jeune femme, on peut la tromper en se faisant passer pour un cadavre. Et puis il y a ce kratt fabriqué avec de la neige, qui a parcouru le monde en eau courante et qui raconte de merveilleuses histoires... Il disparaîtra aux rayons d'un pâle soleil.

B. LA RICHARDAIS

(1) Andrus Kivirähk — « **Les groseilles de novembre (Chronique de quelques détraquements dans la contrée des kratts)** », traduit de l'estonien par Antoine Chalvin. Éd. Le Tripode, 10/2014, 320 pages, prix public : 23 €.



Actualités de la Nouvelle Action Royaliste



Mercredis de la NAR

À Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos amis et sympathisants dans nos locaux (38 rue Sibuet Paris 12^e) pour un débat avec un conférencier, une personnalité politique ou un écrivain.

Accueil à partir de 19 h 30. Entrée libre, une participation aux frais de 2 € est demandée. La conférence commence à 20 h précises et elle s'achève à 22 h. Une carte d'Abonné des Mercredis annuelle (12 euros) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir le programme des conférences.

Après la conférence, à 22 h, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 7 euros).

Mercredi 24 juin : Biologiste marin, **Gilles BŒUF**, professeur à l'université Pierre et Marie Curie, est actuellement Président du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris et professeur invité au Collège de France sur la Chaire « Développement durable, environnement et sociétés ».

La biodiversité est à la fois la caractéristique la plus importante d'un écosystème dont elle régule toute la dynamique, et celle qui est le plus mise en danger par l'activité des sociétés modernes. Comprendre les rapports entre l'homme et son environnement passe par cette connaissance, et les mesures à mettre en œuvre pour la maintenir, dans une période de bouleversement climatique et d'empreinte grandissante de la société sur le milieu naturel, sont un préalable obligé à toute analyse sur l'environnement, le changement climatique et le développement durable. C'est de ces interactions de « **L'humain dans la biodiversité** » que Gilles Bœuf viendra nous parler.

Communiquer avec la NAR

info@nouvelle-action-royaliste.fr

http://www.nouvelle-action-royaliste.fr

http://archivesroyalistes.org

http://www.nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation

Tél. : 01.42.97.42.57

Pour la Grèce, manifestons !

Une semaine de mobilisation européenne contre l'austérité et l'injustice sociale se déroulera du 20 au 27 juin à Rome, à Berlin, à Londres, à Athènes, à Madrid, à Bruxelles, et dans de nombreuses autres villes.

À Paris, une manifestation aura lieu samedi 20 juin après-midi de Stalingrad à la place de la République où se tiendront ensuite des assemblées citoyennes et un rassemblement festif.

La Nouvelle Action royaliste appelle ses militants et ses sympathisants à participer à la manifestation parisienne et aux rassemblements qui auront lieu dans les autres villes. Hostile à la création de la zone euro, la NAR n'a cessé de militer pour une sortie ordonnée de la zone euro en vue d'une monnaie commune, pour la reconstruction des économies nationales et pour une nouvelle coopération entre les nations du continent européen afin de donner sens à la lutte contre l'austérité et pour créer les conditions politiques de la justice sociale - qui ne peuvent exister sans réaffirmation de la souveraineté nationale et de la souveraineté populaire.

Distinction

Notre ami Philippe Delorme se verra remettre, le lundi 22 juin prochain, les insignes de Chevaliers des Arts et Lettres.

Toutes nos félicitations !

Troisième liste des souscripteurs de 2015

Tatiana Klimova 20 €, Daniel Rietsch 100 €, Étienne Harel 20 €, Paul Lacas 50 €, Alain Mercier 600 €, Max Coiffait 15 €, Bernard Delormel 20 €, Jérôme Laune 50 €, Grégory Thomas 20 €, Alain Barré 50 €, Jean Consolino 30 €, Jacques Roué-Daëron 50 €, Yves Garnier 50 €, Marceau Drieux 30 €, Jacqueline Brodud-Yviquel 50 €, Marc Desaubiaux 40 €, Patrick Isambert 100 €, Sabine Breuillard 50 €, François Valentin 50 €, Loïc Marvie-Laforest 20 €, Jean-Louis Legoux 50 €, Christian Denis 20 €, Alexandre Routzovitch 100 €, Véronique & Hervé Audiard 70 €, Raoul Gaillard 30 €, Michel Bouillet 50 €, Inès Villela-Petit 35 €, Jacques de Monneron 150 €, André-Yann Denis 20 €, Nicolas Terver 20 €, Jean-Marie Tissier 10 €, Jean-Pierre Dauvillier 20 €, Vincent Wilhelem 50 €.

Montant de cette liste : 2 040 €

Total de la précédente liste : 4 181 €

Total depuis le 1er janvier 2015 : 6 221 €



Rédaction-administration

Bloc C - Boîte 13

38, rue Sibuet

75012 Paris

Dir. publication : Y. Aumont

Com. paritaire : 05 14 - G 84 801

ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement à Royaliste

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession :

Date de naissance : Adresse Internet :

souscrit un abonnement de :

() trois mois (20 €) - () six mois (30 €) - () un an (50 €) - () un an soutien (120 €)

() abonnement annuel en PDF (40 €) - () abonnement annuel de soutien en PDF (50 €)

Royaliste, Bloc C - Boîte 13, 38 rue Sibuet - 75012 Paris

Notre histoire nationale

Comment Pierre Nora peut-il affirmer que « *la fin de la guerre d'Algérie a mis un terme à la projection mondiale de notre pays* » ? La fin de la décolonisation permet, au contraire, une réaffirmation du rôle et du rang de la France dans le monde.



D énoncée à maints égards, la réforme du collège a relancé le débat sur l'histoire et la mémoire. L'une ne va pas sans l'autre, bien entendu ! Mais l'inflation mémorielle - dans la loi, dans la frénésie commémorative et dans l'enseignement - se fait aujourd'hui au détriment de l'histoire, dont elle déforme ou détruit les perspectives. Par le discours dominant, par les programmes d'histoire, on flatte de prétendues communautés, élues comme victimes parfaitement édifiantes selon les critères de la morale compassionnelle. On croit apaiser les esprits par la repentance ; on réveille le conflit des mémoires au risque de trop réels affrontements.

Il y a trente ans déjà, Pierre Nora avait montré ce qui oppose la mémoire, qui « *installe le souvenir dans le sacré* » et « *sourd d'un groupe qu'elle soude* » à l'histoire, toujours critique, qui « *appartient à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel* ». (1). Si la culture de quelques mémoires particulières est aujourd'hui érigée en doctrine officielle, faut-il en conclure que les atteintes portées au travail historique entraînent la mort du « roman » ou récit national ? Pierre Nora l'affirme dans un entretien récent (2), pour des motifs qui me paraissent contestables. Pour lui, le « *roman national [...] est mort, et ce ne sont pas les incantations qui le ressusciteront* ». Ce roman se serait achevé avec la victoire de 1918 car depuis, « *l'histoire de France a connu nombre de défaites militaires, une baisse d'influence à travers le monde, un chômage envahissant, un avenir d'inquiétude* ». »

Aux incantations supposées, répond une bien étrange oraison funèbre ! Les drames et les tragédies qui assombrissent notre époque ne sont pas les étapes d'un déclin par lequel nous serions sortis de l'histoire depuis près d'un siècle. Le Front populaire, la France libre, la Libération, la construction d'un nouveau modèle économique et social, la décolonisation, la Constitution de 1958 et la diplomatie gaullienne, la participation de la France à la réorganisation (manquée) de l'Europe après la chute du Mur font partie d'un récit national diversement interprété mais toujours situé dans la continuité de notre aventure multiséculaire.

Comment Pierre Nora peut-il dire que « *la France était un pays attaché à sa souveraineté* » mais qui « *a éclaté depuis une trentaine d'années vers le haut [l'ensemble européen] et vers le bas [la décentralisation]* » ? Il oublie le référendum de 2005, claire expression de la volonté de défendre la souveraineté de la nation.

Comment Pierre Nora peut-il passer sous silence l'un des éléments majeurs de l'histoire européenne depuis trente ans : après la fin de la domination soviétique, la réaffirmation des nations et des histoires nationales, quoi que l'on puisse penser, par ailleurs, de la Pologne, de la Serbie, de la Russie ? Le marché mondialisé et le carcan de la monnaie unique ne réussiront pas là où les totalitarismes et les impérialismes ont échoué : les nations soumises peuvent s'affranchir aujourd'hui plus facilement que lorsqu'il y avait occupation par des troupes étrangères.

Nous ne pouvons pas être les historiens du moment présent. Pierre Nora annonce que la France est sortie de l'histoire mais c'est là l'opinion d'un citoyen sur un non avenir possible. Face à ce risque, auquel la France est confrontée depuis mille ans, je plaide pour la prise en considération de deux facteurs. L'un est certain dans ses manifestations : c'est la remise en marche de l'histoire européenne qui va solliciter de plus en plus fortement une France frappée d'inertie. L'autre s'annonce en écho, dans le désir de reprise de notre liberté d'action politique dans le fil d'une histoire nationale qui continue d'être passionnément étudiée et vécue par les Français. Ce n'est pas parce qu'une classe dirigeante a-nationale et a-politique impose ses clichés mémoriels et ses programmes d'enseignement que la partie est jouée et perdue. Au contraire, la rupture entre la classe politico-médiatique et le peuple est un fait établi dont les conséquences révolutionnaires seront tôt ou tard tirées.

Bertrand RENOUVIN

(1) Pierre Nora, « *Entre mémoire et histoire* », in *Les lieux de mémoire*, tome 1 La République, Gallimard, 1984.

(2) *Le Figaro*, 26 mai 2015.